



## **MAIRIE DE MARINES**

Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

Téléphone : 01.30.39.70.21 – Télécopie : 01.30.39.96.60

E-mail : [mairie.marines@wanadoo.fr](mailto:mairie.marines@wanadoo.fr)

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du vendredi 13 avril 2012**

Le vendredi treize avril deux mille douze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril, s'est réuni en mairie, à vingt heures quarante cinq, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

**Etaient présents :** Mme Jacqueline MAIGRET, M. Daniel THEPENIER, Mme Nadine NINOT, M. Daniel HERMAND, Mme Annie PINCEMIN, M. Michel CLOUIN, Mme Marie-Laure CHEFGROS, M. Jacques ESTRELLA, Mme Chrystèle DOFFEMONT, M. Daniel LE ROY, Mme Caroline MOUTARD, M. Pascal LOWAGIE, Mme Christine REVEAU,

**Absents avec pouvoir :**

M. Alain COVILLE, pouvoir à M. Daniel HERMAND  
M. Gilles TANNOU, pouvoir à Mme Jacqueline MAIGRET  
Mme Sandrine KOWALIK, pouvoir à Mme Marie-Laure CHEFGROS  
Mme Isabelle PISCIONE, pouvoir à M. Daniel THEPENIER  
M. Léopold RUPARI, pouvoir à Mme Annie PINCEMIN

**Absents :**

Mme Catherine GENET  
Mme Véronique BASTIEN  
Mme Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX  
M. Olivier ROUBAUD  
M. Norbert VINCENT

Soit, sur vingt trois membres en exercice, treize présents, cinq absents avec pouvoir, et cinq absents.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures quarante cinq**.

Mme Annie PINCEMIN est élue Secrétaire de séance.

**Le Procès Verbal du 10 février est approuvé à l'unanimité.**

Mme Maigret demande si un point peut être ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit de donner l'autorisation au Maire de déposer des déclarations de travaux pour divers bâtiments communaux,

Le Conseil Municipal accepte ce nouveau point.

**N°2012CM1304N1: Budget Assainissement : reprise anticipée du Résultat 2011:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le résultat de clôture de la section d'exploitation du Budget annexe de l'Assainissement 2011 s'établissant à **200 992,72 €**, conformément au certificat du trésorier principal,  
Considérant le résultat de clôture de la section d'investissement du Budget annexe de l'Assainissement 2011 s'établissant à **107 912,14 €**, conformément au certificat du trésorier principal,  
Sur avis de la commission de Finances du 14 mars 2012,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** la reprise anticipée du résultat 2011 au BP 2012 de l'Assainissement,  
**AFFECTE** comme suit :

- 200 992,72 € à la section de fonctionnement (article R002),
- 107 912.14 € à la section d'investissement (article R001).

**N°2012CM1304N2 : Budget Assainissement : fixation de la taxe communale :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la situation du budget prévisionnel 2012 le permet, la commission de Finances propose le même taux pour l'année 2012 que pour l'année 2011,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** la taxe communale d'Assainissement pour 2012 comme suit :

- Part fixe = 41,83 €
- De 0 à 30 m<sup>3</sup> = 0,58 le m<sup>3</sup>
  - De 30 m<sup>3</sup> à 80 m<sup>3</sup> = 0,78 le m<sup>3</sup>
  - Plus de 80 m<sup>3</sup> = 0,98 le m<sup>3</sup>

**N°2012CM1304N3 : Budget Assainissement : Adoption du Budget Primitif 2012:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission de Finances du 14 mars 2012,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** par chapitre le Budget Primitif Assainissement 2012, équilibré en recettes et en dépenses, en section d'exploitation et en section d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
	2012	2012		2012	2012
011 - Charges à caractère général	163 400.00				
012 - Charges de personnel	32 000.00		16 - Remboursement d'emprunts	44 300.00	
66 - Charges financières	5 099.68		21 - Immobilisations corporelles	26 800.00	
67 - Charges exceptionnelles	25 000.00		23 - Immobilisations en cours	175 000.00	
022 - Dépenses imprévues FoncT	17 755.18		020 - Dépenses imprévues d'investiss	5 000.00	
023 - Virement section investissement	143 187.86				
042 - Opérations d'ordres	134 898.06		040 - Opérations d'ordre	134 898.06	
R002 - Excédent antérieur reporté fonction		200 992.72	021 - Virement de la section de fonctionnement		143 187.86
70 - Produits des services		180 000.00			
75 - Autres produits de gestion courante		5 450.00	R001 - Solde d'exécution positif reporté		107 912.14
042 - Opérations d'ordre		134 898.06	040 - Opérations d'ordre		134 898.06
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>521 340.78</b>	<b>521 340.78</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>385 998.06</b>	<b>385 998.06</b>

**N°2012CM1304N4 : Budget Logements « ancienne coopérative » : Reprise anticipée du résultat 2011:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que la section de fonctionnement du budget des logements de l'ancienne coopérative est nulle.

Considérant le résultat de clôture de la section d'investissement à l'issue de l'exercice 2011 s'établissant à - 29 060,88 €, conformément au certificat du trésorier,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** la reprise par anticipation du résultat 2011 au BP 2012

**AFFECTE** comme suit :

- - 29 060,88 € à la section investissement, (article D001)

**N°2012CM1304N5 : Budget Logements « ancienne coopérative » : Adoption du Budget Primitif 2012:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission de Finances du 14 mars 2012,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** par chapitre le Budget Primitif Logements « ancienne coopérative » 2012, équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	<b>2012</b>	<b>2012</b>
D001 - Solde d'exécution d'inv reporté	29 060.88	
23 - Immobilisations en cours	2 197 999.18	
13 - Subventions d'investissement		569 000.00
16 - Emprunts en Euros		1 658 060.06
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 227 060.06</b>	<b>2 227 060.06</b>

Il est à noter que s'agissant d'une opération de construction, aucune dépense de fonctionnement n'est à prévoir pour le moment.

**N°2012CM1304N6 : Budget principal : adoption du tableau des subventions 2012 aux associations:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission de finances du 14 mars 2012,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le tableau de subventions 2012 comme suit, afin de soutenir l'activité culturelle et sportive sur la commune :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2012		
1	A.S.C Paul Cézanne (USEP)	2 788 €
2	ACM Sponsoring	4 000 €
3	Amicale des Sapeurs Pompiers	800 €
4	AMIPE (parents d'élèves)	300 €
5	Association Cycliste (Val d'Oise Trophy)	750 €
6	Association cycliste de la Vallée de la Viosne	20 €
7	Association Cycliste de Marines	858 €
8	Association de soutien scolaire et de langues	800 €
9	Association de Tennis de table marinois	382 €
10	Association des Directeurs Généraux des collectivités territoriales du Val d'Oise	100 €
11	Association des Jardins Familiaux des Essarts	234 €
12	Association Marinoise de Hand Ball	564 €
13	Association Sportive Vexin Judo	1 774 €
14	Association Sportive Vexin Karaté	378 €
15	ASVO (basket)	508 €
16	Baby Art emotion	500 €
17	Club d'Echecs Le Perchay Marines	1 586 €
18	Comité d'Expansion Economique	153 €
19	Comité de Kermesse	300 €
20	Comité des Fêtes	30 500 €
21	Compagnie TRAVAUX PUBLICS (Théâtre)	0 €
22	Coopérative Ecole Maternelle "Les Murgers"	5 720 €
23	F.N.A.C.A. Comité cantonal Marines Chars	296 €
24	Fanfare des Sapeurs Pompiers	1 562 €
25	Football Club Marines Vexin	2 620 €
26	La prévention routière	200 €
27	Le Dojo de l'Aubette	226 €
28	Les Dragons du ciel	4 500 €
29	LIB'AIR TRAIL	510 €
30	LIB'AIR TRAIL sponsoring	500 €
31	O.C.C.E. Ecole Elémentaire "Paul Cézanne"	10 296 €
32	O.M.S.L.	20 000 €
33	Scouts et Guides de France	346 €
34	STENOPE Club Photo	268 €
	Total attribué	94 339 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>105 000</b>
	Total non attribué	10 661 €

**N°2012CM1304N7 : Budget Principal : fixation des taux de la fiscalité locale 2012 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que concernant les trois taxes TH, TFB, TFNB, le produit prévisionnel de ces dernières s'établit à **1 675 132 € pour 2012**,

Considérant l'avis de la commission de Finances du 14 mars 2012, il est décidé de ne pas modifier les taux de fiscalité locale pour 2012,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** les taux de la fiscalité locale pour 2012 comme décrits ci-dessous :

Taxe d'habitation : 19,56 %

Taxe foncière (bâti) : 16,65 %

Taxe foncière (non bâti) : 49,51 %

Taux de compensation relais de cotisation foncière des entreprises : 20,08%

**N°2012CM1304N8 : Budget Ville : Reprise anticipée du résultat 2011 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget de la commune à l'issue de l'exercice 2011 s'établissant à **2 235 314,92 €** conformément au certificat du trésorier,  
Considérant le résultat de clôture de la section d'investissement à l'issue de l'exercice 2011 s'établissant à **- 420 793,14 €**, conformément au certificat du trésorier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** la reprise par anticipation du résultat 2011 au BP 2012

**AFFECTE** comme suit :

- l'excédent de fonctionnement :

- **420 793,14 €** à la section investissement, (article 1068),
- **1 814 521,78 €** à la section de fonctionnement (article R002).

- le déficit d'investissement :

- **420 793,14 €** à la section investissement, (article D001).

**N°2012CM1304N9 : Budget Principal : adoption du Budget Primitif 2012 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission de Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte**, par chapitre, le Budget Primitif 2012, équilibré en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES		Comparatif BP 2011/ BP 2012	
	2011	2012	2011	2012	Ecart	% évolution
011 - Charges à caractère général	1 291 600.00	1 322 627.00			31 027.00	2%
012 - Charges de personnel	1 589 900.00	1 624 525.00			34 625.00	2%
65 - Autres charges gestion courante	352 550.00	366 236.00			13 686.00	4%
66 - Charges financières	85 950.00	91 500.00			5 550.00	6%
67 - Charges exceptionnelles	6 600.00	23 000.00			16 400.00	248%
022 - Dépenses imprévues FoncT	5 000.00	109 531.00			104 531.00	2091%
023 - Virement section investissement	1 686 638.97	2 036 593.78			349 954.81	21%
R002- Excédent antérieur reporté fonction			1 299 722.97	1 814 521.78	514 798.81	40%
70 - Produits des services			211 000.00	172 700.00	-38 300.00	-18%
73 - Impôts et taxes			2 066 938.00	2 170 009.00	103 071.00	5%
74 - Dotations et participations			1 214 378.00	1 225 471.00	11 093.00	1%
75 - Autres produits de gestion courante			120 000.00	129 111.00	9 111.00	8%
76 - Produits financiers			200.00	200.00	0.00	0%
013 - Atténuation de charges			50 000.00	22 000.00	-28 000.00	-56%
77 - Produits exceptionnels			6 000.00	0.00	-6 000.00	-100%
042 -Travaux en régie			50 000.00	40 000.00	-10 000.00	-20%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 018 238.97</b>	<b>5 574 012.78</b>	<b>5 018 238.97</b>	<b>5 574 012.78</b>		

<b>INVESTISSEMENT</b>						
	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		<b>Comparatif BP 2011/ BP 2012</b>	
D001 - Solde d'exécution d'inv reporté	788 781.17	420 793.14			-367 988.03	-47%
4541- Travaux effectués pour cpte de tiers	0.00	7 000.00			7 000.00	
16 - Remboursement d'emprunts	145 000.00	144 800.00			-200.00	0%
20 - Immobilisations incorporelles	29 600.00	46 500.00			16 900.00	57%
204 - Subventions d'investissement versées		70 000.00			70 000.00	
21 - Immobilisations corporelles	331 101.00	544 219.00			213 118.00	64%
23 - Immobilisations en cours	2 383 923.12	2 340 846.00			-43 077.12	-2%
020 - Dépenses imprévues d'investiss	5 000.00	19 170.33			14 170.33	283%
040 - Travaux en régie	50 000.00	40 000.00			-10 000.00	-20%
021 - Virement de la section de fonctionnement			1 686 638.97	2 036 593.78	349 954.81	21%
1068- Excédent de fonctionnement			788 781.17	420 793.14	-367 988.03	-47%
10 - Dotations (hors 1068)			312 000.00	312 000.00	0.00	0%
13 - Subventions d'investissement			945 985.15	663 941.55	-282 043.60	-30%
16 - Emprunts en Euros				200 000.00	200 000.00	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 733 405.29</b>	<b>3 633 328.47</b>	<b>3 733 405.29</b>	<b>3 633 328.47</b>		

**N°2012CM1304N10 : Autorisation au Maire de demander une subvention de fonctionnement pour la bibliothèque au Conseil Général :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que chaque année la commune sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale,  
Considérant que cette subvention s'élevait en 2011 à 1 200 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à déposer cette demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général.

**N°2012CM1304N11 : Autorisation au Maire pour participer à l'appel à projets de la Direction de l'Action Culturelle du Conseil Général:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la bibliothèque municipale peut bénéficier d'une subvention dans le cadre de la circulaire d'application du plan départemental de la lecture publique du Val d'Isère en date du 17 février 2012.  
Considérant que pour en bénéficier, la commune doit répondre à l'appel à projets de la Direction de l'Action culturelle du Conseil Général,

Considérant que les deux agents municipaux et les bénévoles ont mis en place depuis le début de l'année 2012 deux animations :

- animation anglais pour les tout-petits
- animation autour des mangas et plus généralement du Japon.

Considérant qu'au 2<sup>nd</sup> semestre 2012, la littérature russe sera à l'honneur à la bibliothèque à l'occasion de l'année croisée des langues et littératures de la France et la Russie.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la participation de la bibliothèque de Marines à l'appel à projets de la Direction de l'Action culturelle du Conseil Général,  
**AUTORISE** le Maire à déposer la demande de subvention correspondante.

**N°2012CM1304N12 : Autorisation au Maire de signer la convention « mise en place d'un sentier du Patrimoine » avec le PNR :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération N°2011CM0104N5 en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 approuvant le projet de création de sentier du Patrimoine et autorisant le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du PNR,  
Considérant qu'il convient de signer une convention pour définir les engagements de chacune des parties pour la mise en œuvre des Sentiers du Patrimoine,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**AUTORISE** le Maire à signer la convention « mise en place d'un sentier du Patrimoine » avec le PNR.

**N°2012CM1304N13 : Acquisition des parcelles A203 (12a09ca), A212 (12a02ca) et A567 (12a23ca) suite à préemption :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le droit de préemption du Conseil Général sur les parcelles citées en objet et situées en zone ENS,

Considérant le refus du Conseil Général de préempter malgré l'avis favorable de la commune,

Considérant que la commune s'est substituée au Conseil Général, conformément à l'article R-142-11 du code de l'urbanisme, pour exercer son droit de préemption les parcelles A203, A212 et A567 au prix de vente global de 5 000 €,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles A203, A212 et A567 au prix de 5 000 € hors frais,  
**AUTORISE** le Maire à signer les documents y afférents.

**N°2012CM1304N14 : Restitution de la caution pour la location de la salle Pompidou suite à une annulation de mariage :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la salle Pompidou a été réservée pour un mariage,  
Considérant que le père de la future mariée a tout réglé pour cette location mais que la cérémonie a du être annulée,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le remboursement des sommes encaissées à cet utilisateur,  
**FIXE** à 200 € le montant du dédommagement que cet utilisateur devra payer à la commune pour le manque à gagner dû à cette annulation.

**N°2012CM1304N15 : Modification des tarifs des salles communales :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité de revoir les tarifs de location des salles communales,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les tarifs de location des salles tels que définis ci-dessous :

**SALLE GEORGES POMPIDOU**

	Marines	Autres communes du PNR	Au-delà
Entreprise : du jour 9H00 au lendemain 8H00 (8H30 pour les dimanches et lundis)	700	2000	4000
Entreprise jour en semaine	500	1000	4000
Manifestation associative (samedi et jours fériés)	Par an : 1ère 250€/suivantes 500€	500	
Manifestation associative (dimanche-vendredi)	Par an : 1ère gratuite/ 2ème 250€; suivantes 500€	500	
Manifestation associative (autres jours sous réserve de disponibilité)	gratuit		
Réunion familiale du jour 8H00 au lendemain 18H00	700	1350	2500
Réunion familiale du jour 8H00 au lendemain 8H00 (8H30 pour les dimanches et lundis)	500	1050	2100
Manifestation et réunion politique	1000	2000	4000
<b>OPTIONS</b>			
Loge	50	100	100
Forfait ménage	200	200	200
CAUTION chèque 1	300	500	500
CAUTION chèque 2	200	300	300

*Les tarifs sont divisés par 2 pour le personnel communal et les élus municipaux (sauf caution et forfait ménage)*

**SALLE DU GRAND PRE**

	Marines
Location du samedi 8H30 au dimanche 9H30	200
Location du dimanche et jours fériés 8H00 au lundi 9H30	160
Location en semaine	110
Mise à disposition association en semaine (sous réserve de disponibilité)	gratuit
Location association (gratuite une fois par an le samedi ou le dimanche sous réserve de disponibilité mais avec participation aux frais)	70
Location politique	350
CAUTION	250

*Les tarifs sont divisés par 2 pour le personnel communal et les élus municipaux (sauf caution)*



## SALLE LEDANSEUR

Location à partir de 9H00 jusqu'à 22H00

	Marines
Location salle (famille)	130
Mise à disposition association en semaine (sous réserve de disponibilité)	gratuit
CAUTION	250

*Gratuit pour le personnel communal et les élus municipaux et caution à 45€*

### **N°2012CM1304N16 : Autorisation de déposer la candidature de la commune de Marines pour une assistance du CEP (Conseil en énergie partagée) :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le PNR a été retenu, dans le cadre de son plan climat, à un appel à candidature lancé par l'ADEME en 2011,

Considérant qu'un volet de ce projet porte sur l'assistance aux communes dans la maîtrise des consommations d'énergie,

Considérant qu'une trentaine de communes pourront intégrer cette démarche, environ 20 dans le val d'Oise et 7 à 8 dans les Yvelines,

Considérant que le Conseil en Energie Partagé(CEP) est une étude qui porte sur 3ans,

Considérant que l'objectif est de mutualiser les compétences des communes de moins de 10.000 habitants en leur offrant une réflexion et des moyens autour de la MDE (Maitrise de la demande en énergie) et le choix des énergies,

Considérant que cette étude porte sur les consommations des bâtiments, de l'éclairage public et de l'eau,

Considérant que c'est une démarche nationale, permettant d'utiliser un outil commun de comparaison,

Considérant les objectifs suivants :

- Réalisation d'économie d'énergie
- Connaissance du patrimoine
- Mieux appréhender les couts de fonctionnement des bâtiments
- Etre exemplaire
- Gérer son patrimoine : travaux d'amélioration

Considérant le calcul de souscription suivant :

Base de calcul : 1,5€/habitant/an avec une subvention de 70% plafonnée à 4200€/an, soit, pour Marines :

nb d'habitants	3275
€/habitant	1,5
Dépense annuelle	4 912,50
taux de subvention	70%
Subvention annuelle attendue	3 438,75
Reste à charge annuel commune	1 473,75

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la participation de la commune de Marines à l'appel à candidature lancé par le PNR pour une assistance du CEP (Conseil en énergie partagée),

**ACCEPTE** la dépense correspondante,

**AUTORISE** le Maire à signer les documents y afférent.

**N°2012CM1304N17 : Création d'un emploi saisonnier pour les services techniques :**

Considérant que, comme chaque année, il est nécessaire de pourvoir au remplacement d'agents des services techniques en congés d'été, afin d'assurer l'entretien de la voirie, l'arrosage et l'entretien des plantations non réalisés par l'entreprise titulaire du marché d'entretien des espaces verts.  
Considérant qu'il est envisagé de recruter un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe contractuel, sur la base du SMIC horaire, de début mai à fin septembre,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE DE CREER un poste** d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe contractuel, pour répondre aux nécessités de service de début mai à fin septembre 2012,

**DIT** que ce saisonnier serait recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée sur la base de 35 heures hebdomadaires, rémunérées sur la base du SMIC horaire,  
**DIT** que les crédits sont disponibles au budget de la commune.

**N°2012CM1304N18 : Autorisation donnée au Maire pour déposer des demandes de travaux :**

Considérant les travaux prévus en 2012 sur les bâtiments communaux et qui nécessite le dépôt de demandes préalables auprès de la DDT pour plusieurs dossiers.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de travaux nécessaires à la réalisation des opérations suivantes :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| - Espaces publics :             | aménagement du poste de relevage du jardin St Rémy, |
| - Espaces publics :             | barrières devant les banques place Peyron,          |
| - Cimetière :                   | peinture des portails,                              |
| - Eglise :                      | peinture des portes extérieures                     |
| - Ecole élémentaire :           | peinture de l'escalier de secours rue Malebranche   |
| - Logement 10 rue Malebranche : | peinture des portails et volets                     |
| - Logement 63 rue Jean Jaurès : | remplacement du portail                             |

**Compte rendu des décisions du Maire :**

**Attribution du marché d'acquisition d'un radar pédagogique et d'un enregistreur statistique**

**Lot 1 : radar pédagogique**

Le marché est attribué à la société LACROIX SIGNALISATION, sise 8 impasse du Bourrelrier - 44801 SAINT HERBLAIN.

Le montant total du marché s'élève à **2 427,86 € HT**, soit 2 903,72 € TTC.

**Attribution du marché d'acquisition d'un radar pédagogique et d'un enregistreur statistique**

**Lot 2 : enregistreur statistique**

Le marché est attribué à la société MAGSYS, sise 1 bis rue Mazagran - 64200 BIARRITZ.

Le montant total du marché s'élève à **2 300,00 € HT**, soit 2 750,80 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MAIGRET clôt la séance à 22h40.



Fait à Marines,  
Le 16 AVR. 2012  
Le Maire,

Jacqueline MAIGRET